DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE DEUXIÈME CLASSE

ANNÉE 2020

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1

Durée : 3 heures – Coefficient : 4

Réponse à des questions et /ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier

---

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation, en dehors du volet rabattable d'en-tête, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tels que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro ou toute autre indication, même fictive, étrangère au traitement du sujet.

Sur les copies, les candidats devront écrire et souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre de couleur noire ou bleue uniquement. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Le candidat devra obligatoirement se conformer aux directives données.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Tournez la page S.V.P.

Le candidat devra compléter l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformer aux instructions données

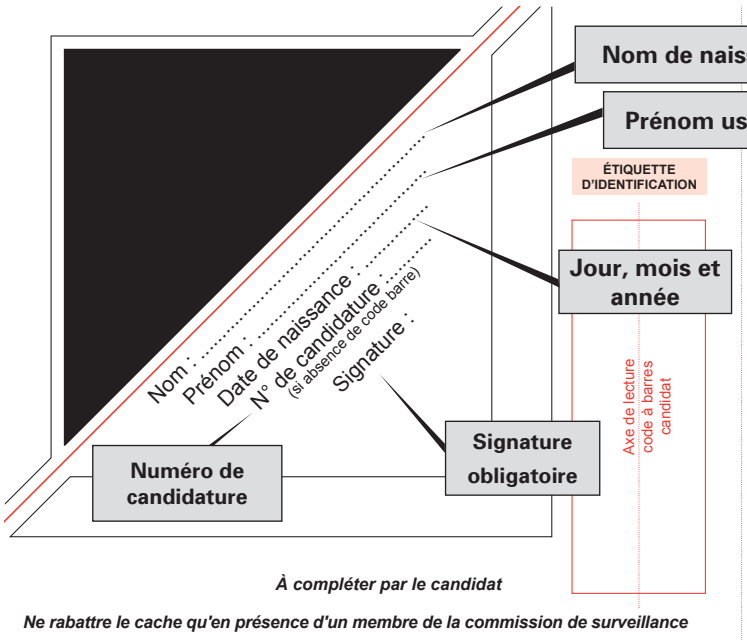

À compléter par le candidat

Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

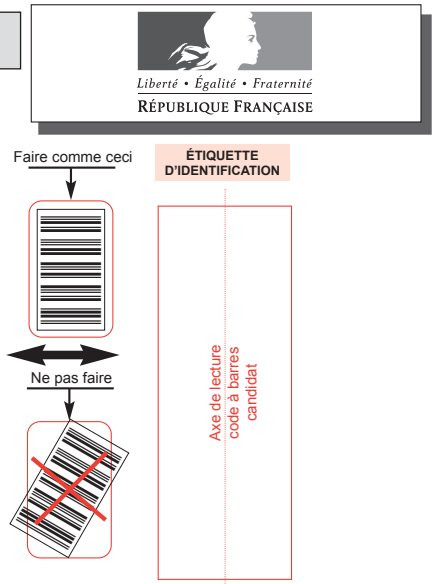

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel [1]

[1] Rayer les mentions inutiles

Externe

Pour l'emploi de : **Contrôleur des Finances publiques**

Épreuve n° : **1**

Matière : **101 – Analyse de dossier**

Date : **21 01 2020**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

NOTE / 20

,

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :

Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur NOIRE ou BLEUE.

EXEMPLE DE MARQUAGE : Faire comme ceci — Ne pas faire

Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

Cadre A réservé à la notation		
20	19	18
17	16	15
14	13	12
11	10	09
08	07	06
05	04	03
02	01	00
Décimales		
,00	,25	,50	,75

Cadre B réservé à la notation rectificative		
20	19	18
17	16	15
14	13	12
11	10	09
08	07	06
05	04	03
02	01	00
Décimales		
,00	,25	,50	,75
Erreur		

NOTE / 20

,

N°140 - IMPRIMERIE NATIONALE 2014 01 51061 PO - Juin 2014 - 145 112

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SUJET

Code matière : 101

Les candidats et candidates peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours, le matériel d'écriture, une règle, des surligneurs.

À partir des documents joints, vous traiterez les questions suivantes relatives à la couverture numérique des territoires.

Question 1

Vous définirez la notion de *« zone blanche »* et préciserez où se trouvent principalement ces zones sur le territoire national. Vous indiquerez également quelle proportion de la population française est couverte par les quatre opérateurs de téléphonie mobile.

Question 2

Vous présenterez les objectifs poursuivis par le Gouvernement ainsi que les engagements pris par les opérateurs dans le cadre du *« New deal mobile »*.

Question 3

Vous présenterez, de façon structurée, les conséquences économiques et sociales de l'existence de zones blanches sur le territoire national.

Tournez la page S.V.P.

Liste des documents

Document n° 1 « Couverture Internet et mobile : bientôt la fin des « zones blanches » » – Site lefigaro.fr – 14 janvier 2018 (1 page)

Document n° 2 « La régulation de l'ARCEP au service des territoires connectés » – Extraits du rapport d'activité de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) – Mars 2019 (4 pages)

Document n° 3 « New deal mobile » – Communiqué de presse – Site ARCEP – 2 août 2018 (2 pages)

Document n° 4 « Dématérialisation : le Défenseur des droits fustige la fracture numérique » – Site lagazettedescommunes.com – 17 janvier 2019 (2 pages)

Document n° 5 Extrait de l'étude « L'impact des usages du numérique sur le développement rural » – Site reseaurural.fr – Avril 2018 (2 pages)

Document n° 6 Extrait « Avec la 5G, le risque d'une aggravation de la fracture numérique » – Site latribune.fr – 26 mars 2019 (1 page)

Document n° 7 Extrait « Téléphonie mobile : On doit sortir de la zone blanche depuis 2012 » – Site ladepeche.fr – 3 mars 2018 (1 page)

Document n° 8 « Fracture numérique : le combat continue » – Site lanouvellerepublique.fr – 15 novembre 2018 (1 page)

Document n° 9 « Cévennes : la colère des habitants contre l'absence de réseau internet » – Site lefigaro.fr – 6 octobre 2016 (1 page)

Document n° 10 Extrait « Disparités numériques : les zones blanches » – Marianne Magazine – 19 janvier 2018 (4 pages)

Le fonds documentaire comporte 19 pages.

Document n° 1

« Couverture Internet et mobile : bientôt la fin des « zones blanches » » – Site lefigaro.fr – 14 janvier 2018

Le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, annonce que les opérateurs télécoms se sont engagés à investir plus de 3 milliards d'euros.

Le gouvernement met les bouchées doubles pour éradiquer les « zones blanches », ces endroits où l'accès à Internet et le réseau mobile sont quasi inexistants. Au terme d'une discussion de six mois, l'exécutif a convaincu Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom d'investir plus de 3 milliards d'euros pour améliorer la couverture, a indiqué, dans un entretien au *JDD*, Julien Denormandie. Grâce à cet accord révélé ce dimanche, « il n'y aura plus de zones blanches, identifiées par les élus locaux, où des Français vivent sans avoir accès à une téléphonie de qualité », a assuré le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, évoquant une échéance de trois ans. Soit 2020, comme promis par Emmanuel Macron en juillet dernier !

Aucun financement de l'État

Chaque opérateur devra notamment fournir 5 000 installations supplémentaires. Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom s'engagent en outre à couvrir les principaux axes de transport, et notamment les 30 000 km de lignes ferroviaires, TER compris. « Nous allons faire en trois ans ce que nous avons fait jusqu'ici en quinze ans pour déployer la téléphonie mobile ! », a ajouté Julien Denormandie, écartant tout financement de la part de l'État. « Pas un centime d'argent budgétaire ! », a-t-il martelé.

Mais c'est donnant-donnant ! En contrepartie de cet investissement, le gouvernement renonce à mettre aux enchères le renouvellement à venir des très chères fréquences mobiles. En 2015, la dernière attribution de fréquences dans la bande 700 MHz avait rapporté 2,8 milliards d'euros à l'État. Quatre ans plus tard, il avait empoché 3,5 milliards pour les enchères dans la bande 800 MHz. L'accord prévoit toutefois aussi un déploiement « massif » de la 4G. « D'ici à 2020, plus de 10 000 communes aujourd'hui en 2G ou 3G passeront à la 4G, a assuré Julien Denormandie, convaincu que les opérateurs tiendront leurs engagements. L'ensemble du deal est contraignant, avec des obligations assorties de sanctions, et non de simples engagements. » L'Autorité de régulation des télécoms, l'Arcep, en sera le garant.

Tournez la page S.V.P.

Document n° 2

« La régulation de l'ARCEP au service des territoires connectés » – Extraits du rapport d'activité de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) – Mars 2019

(…)

PANORAMA
La connectivité mobile en France

COUVERTURE VOIX/SMS (2G/3G)

AU 1er JUILLET 2018 EN % DE LA POPULATION

En France métropolitaine, le taux de couverture 2G/3G des quatre opérateurs dépasse 99 %.

En Outre-mer, selon les territoires, ce taux s'établit entre 88 % et 99 %.

COUVERTURE INTERNET MOBILE EN 4G

Par opérateur / en % de la population

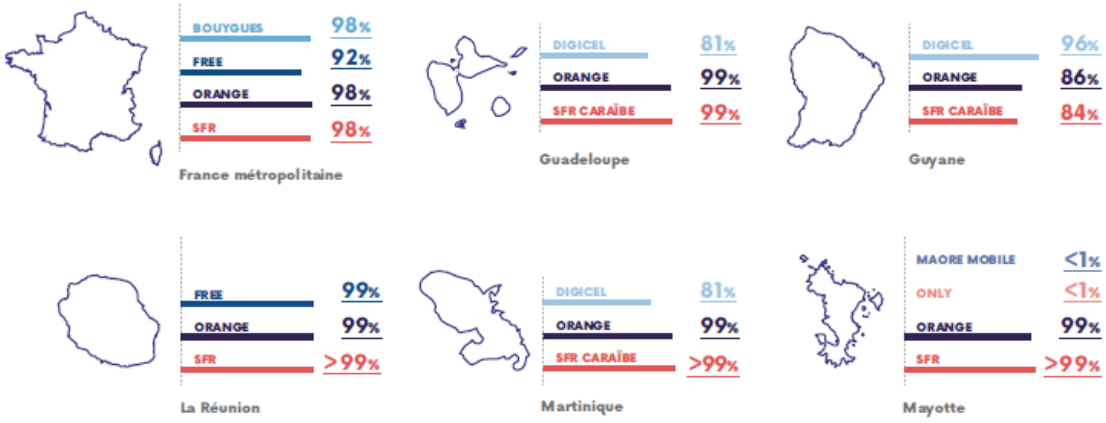

SOURCE : CARTES DE COUVERTURE SIMULÉES PAR LES OPÉRATEURS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Le *New Deal* mobile, un nouvel élan pour la couverture 4G en France métropolitaine

En 2018, à l'occasion des attributions de fréquences en Métropole, de nouvelles obligations ont été fixées en vue de généraliser une couverture de qualité sur le territoire :

- La généralisation de la 4G d'ici fin 2020 ;
- La couverture des axes routiers prioritaires d'ici fin 2020 ;
- Des solutions de couverture à l'intérieur des bâtiments ;
- L'amélioration de la qualité des réseaux mobiles ;
- Un dispositif de couverture ciblée pour répondre aux besoins de couverture des territoires.

L'État mène désormais des travaux sur la couverture en Outre-mer.

(…)

LA COUVERTURE MOBILE DANS LES ZONES DE MONTAGNE

Au 1er octobre 2018, la part du territoire en zone de montagne couvert en 4G varie, selon les opérateurs, entre 44 % et 64 % ; la part de population qui y est couverte en 4G varie, selon les opérateurs, entre 80 % et 92 %.

PROGRESSION DE LA COUVERTURE 4G EN ZONE DE MONTAGNE ENTRE 2017 ET 2018

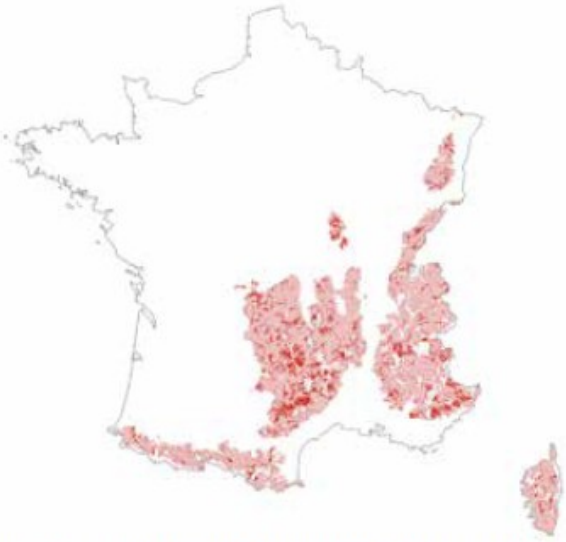

Zones de montagne couvertes en 4G au 1er juillet 2017 (rose pâle) et progression de la couverture des zones de montagne entre le 1er juillet 2017 et le 1er octobre 2018 (rouge).

Les déploiements se poursuivent et la carte ci-contre représente la progression de la couverture en 4G des communes de montagne de 2017 à 2018.

Les données de couverture mobile ainsi que les cartes sont consultables sur le site monreseaumobile.fr. L'ensemble des données est également mis à disposition en *open data*.

Les différents programmes d'amélioration de la couverture mobile du territoire ont prêté une attention particulière à la montagne. Depuis 2003, plusieurs programmes gouvernementaux (« zones blanches – centres-bourgs », « sites stratégiques », « France mobile ») ont été mis en place successivement et prévoyaient des modalités de subvention adaptées en zones de montagne. Par ailleurs, des obligations particulières ont été introduites par l'Arcep pour le déploiement dans les zones les moins denses du territoire, composées de plus de 22 500 communes qui rassemblent notamment 85 % des communes de montagne (obligations fixées à l'occasion des attributions des fréquences de la bande 800 MHz en 2012, et 700 MHz en 2015).

En 2018, dans le cadre du *New Deal* mobile, a été introduit un dispositif de couverture ciblée prévoyant la couverture, pour chaque opérateur, de 5 000 nouvelles zones. Pour l'année 2018, 600 zones ont été identifiées par les collectivités et arrêtées par le Gouvernement[3] : près de 170 correspondent à des communes de montagne. L'ensemble des autres mesures du *New Deal* (telles que le passage en 4G d'ici fin 2020 de la quasi-totalité des sites mobiles existants et la couverture en 4G d'ici fin 2020 des axes routiers prioritaires) contribueront également à améliorer la couverture mobile en montagne.

L'ANEM, un interlocuteur incontournable de l'Arcep

L'Association nationale des élus de montagne (ANEM) constitue l'un des interlocuteurs principaux de l'Autorité en matière d'aménagement numérique du territoire. L'Arcep intervient au sein du comité de suivi de l'ANEM sur la couverture mobile en montagne et le Collège de l'Autorité avait auditionné l'association dans son travail de préparation du *New Deal* à l'automne 2017. Pierre-Jean Benghozi, membre du Collège de l'Arcep à l'époque, était intervenu au congrès 2017 de l'association à Forcalquier.
En 2018, Sébastien Soriano, président de l'Arcep, a participé lui aussi au congrès de l'ANEM à Morteau (Doubs). Au sein d'une table ronde consacrée au numérique, animée par la présidente sortante de l'association Marie-Noëlle Battistel, il a présenté les travaux de l'Autorité pour les territoires et l'avancée du *New Deal* mobile. L'occasion pour lui d'échanger avec les élus de montagnes présents dont Annie Génevard et Jeannine Dubié, actuelles présidente et secrétaire générale, sur les problèmes concrets auxquels ils sont confrontés (couverture mobile déficiente, coupure du réseau téléphonique fixe, etc.) et de rappeler le rôle et le pouvoir de sanction de l'Autorité, ainsi que les actions engagées.

3. Un premier arrêté de 485 zones a été publié par le Gouvernement en juillet 2018 et un arrêté complémentaire de 115 zones a été publié en décembre 2018.

(…)

Tournez la page S.V.P.

FICHE 1

Le *New Deal* mobile : un nouvel élan pour la couverture 4G des territoires

Le Président de la République avait fixé, lors de la première Conférence nationale des territoires en juillet 2017, des objectifs renouvelés en matière d'aménagement numérique et en particulier, la généralisation d'une couverture mobile de qualité pour tous les Français. Le *New Deal* mobile est l'outil mis en place par l'État pour répondre à ces objectifs.

COMMENT LE RENOUVELLEMENT DES FRÉQUENCES A-T-IL PERMIS DE RÉPONDRE À CETTE AMBITION ?

Pour fournir des services de téléphonie mobile, les opérateurs de télécommunications utilisent des fréquences radioélectriques. Ces fréquences, habituellement regroupées par « bandes », appartiennent au patrimoine de l'État et font l'objet d'une autorisation d'utilisation de fréquences (AUF) délivrée aux opérateurs par l'Arcep, pour une durée limitée. À ces autorisations sont associées un paiement sous la forme de redevances et un certain nombre d'obligations, par exemple des obligations de déploiement.

Une partie des autorisations attribuées aux opérateurs mobiles en France métropolitaine dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2,1 GHz, représentant près de la moitié des fréquences disponibles pour la téléphonie mobile, arrivaient à échéance entre 2021 et 2024. La réattribution était l'occasion d'introduire des obligations de couverture permettant de répondre à l'objectif de généraliser une couverture mobile de qualité.

À l'automne 2017, à la demande du Gouvernement, l'Arcep a organisé des groupes de travail et auditionné opérateurs et associations de collectivités pour analyser les besoins existants, appréhender au mieux les attentes des territoires et identifier les obligations de couverture envisageables. Sur la base des propositions de l'Arcep, l'État et les opérateurs ont annoncé en janvier 2018 le *New Deal* mobile.

POUR QUELLE RAISON LE *NEW DEAL* ÉTABLI ENTRE LE GOUVERNEMENT, L'ARCEP ET LES OPÉRATEURS EST-IL HISTORIQUE ?

En priorisant l'objectif d'aménagement des territoires plutôt qu'un critère financier pour l'attribution des fréquences, l'État a décidé d'orienter l'effort des opérateurs vers la couverture du territoire, au moyen d'obligations de couverture inédites.

Les nouvelles obligations inscrites dans les autorisations d'utilisation de fréquences des opérateurs sont de deux natures : des obligations générales, visant à améliorer la couverture mobile sur l'ensemble du territoire et dont une partie doit être remplie d'ici 2020, et des obligations permettant de répondre aux besoins locaux de couverture des territoires, au travers d'un nouveau dispositif. Ces obligations consistent à :

- passer en très haut débit mobile (4G) d'ici fin 2020 la quasi-totalité des sites mobiles existants[1] ;
- apporter le très haut débit mobile d'ici fin 2020 sur près de 55 000 km d'axes routiers prioritaires[2] ;
- améliorer progressivement la qualité des réseaux mobiles ;
- généraliser les offres de couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments ;
- améliorer localement la couverture des territoires, *via* un dispositif de couverture ciblée répondant aux besoins des collectivités.

La loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), présentée par le Gouvernement en avril et promulguée en novembre 2018, introduit des mesures de simplification, notamment pour l'installation de pylônes, afin d'accélérer le déploiement des infrastructures mobiles.

1. Le passage en très haut débit mobile concernera, d'ici fin 2020, la totalité des sites mobiles existants à l'exception des sites relevant du programme historique « zones blanches – centres bourgs », pour lesquels l'échéance de fin 2020 concerne 75 % d'entre eux, les 25 % restants devant passer en très haut débit mobile d'ici fin 2022.
2. Définis comme « *les autoroutes, les axes routiers principaux reliant, au sein de chaque département, le chef-lieu de département (préfecture) aux chefs-lieux d'arrondissements (sous-préfectures) et les tronçons de routes sur lesquels circulent en moyenne annuelle au moins 5 000 véhicules par jour, tels qu'ils existent au 1er janvier 2018. Si plusieurs axes routiers relient un chef-lieu de département (préfecture) à un chef-lieu d'arrondissement (sous-préfecture), le titulaire est tenu d'en couvrir au moins un* ».

LES AXES DU *NEW DEAL* MOBILE

Accélérer les déploiements et généraliser une couverture mobile de qualité pour tous

Améliorer la couverture des axes de transport (routes prioritaires et réseau ferré régional)

Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments (voix et SMS sur Wi-Fi et couverture à la demande)

Généraliser le THD mobile (4G) sur l'ensemble des sites mobiles d'ici fin 2020 (Concernant le programme « zones blanches – centres-bourgs» 75 % fin 2020, 100 % fin 2022)

Améliorer progressivement la qualité des réseaux mobiles (transparence, exigences renforcées en matière de qualité de service)

DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

5 000 nouvelles zones par opérateur à couvrir en voix/SMS et THD mobile (4G), avec un site partagé entre les opérateurs concernés

+ 1 000 nouveaux sites pour la 4G fixe (500 Orange + 500 SFR)

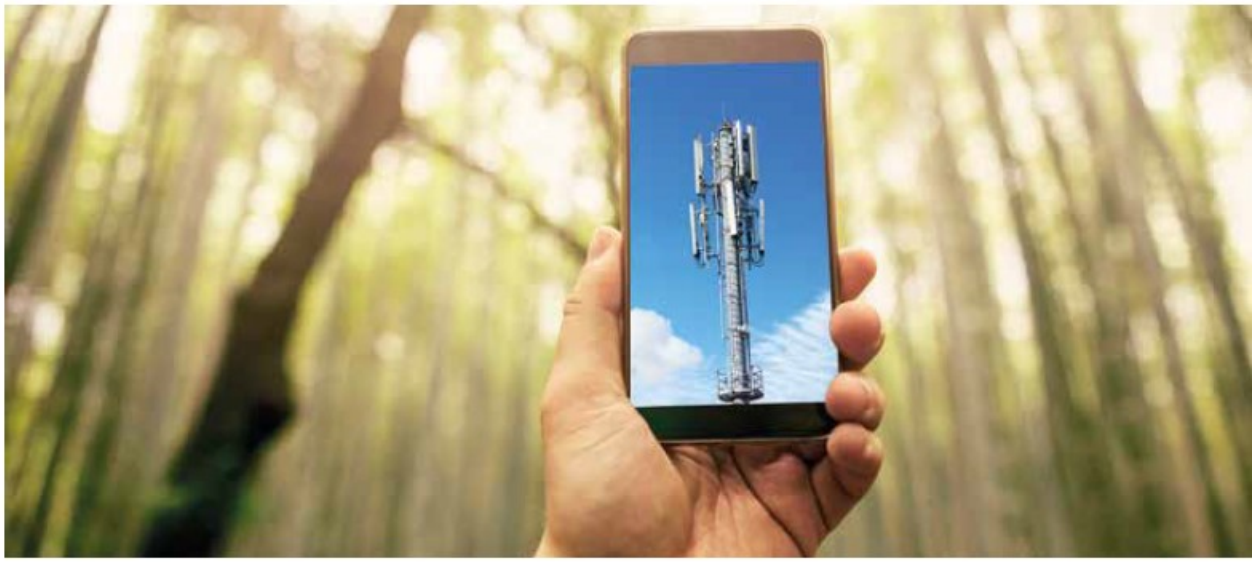

Tournez la page S.V.P.

Document n° 3

« New deal mobile » – Communiqué de presse – Site ARCEP – 2 août 2018

Mise en œuvre des nouveaux objectifs de couverture mobile : lancement de la procédure de réattribution des fréquences et inscription des nouvelles obligations dans les autorisations des opérateurs

Le Gouvernement lance ce jour, sur proposition de l'Arcep, l'appel à candidatures en vue de la réattribution des fréquences des bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, actuellement utilisées par les réseaux mobiles 2G, 3G et 4G, et dont les autorisations arrivent à échéance entre 2021 et 2024. L'Arcep traduit également dans les autorisations actuelles des opérateurs les engagements pris pour la période 2018-2021 afin de les rendre juridiquement opposables.

Le 14 janvier 2018, le Gouvernement a annoncé l'accord historique, intervenu sur la base des propositions de l'Arcep et dans le cadre d'un dialogue exigeant avec les opérateurs de téléphonie mobile, qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français. Ce « New Deal mobile » marque un changement d'ambition sans précédent en matière de couverture mobile du territoire. Le Gouvernement, sur proposition de l'ARCEP, avait alors fait le choix de prioriser l'objectif politique de cohésion des territoires dans les modalités d'attribution. Ainsi, plutôt que privilégier un critère financier, l'État avait décidé d'orienter l'effort des opérateurs vers l'investissement, en prévoyant des obligations de couverture inédites par leur ambition.

Réattribution des fréquences en 2021 et 2024 : priorité à l'objectif de cohésion des territoires

L'Arcep vient de proposer au Gouvernement les modalités pour la réattribution des fréquences des bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, dont les autorisations arrivent à échéance entre 2021 et 2024. Cette proposition fait suite à la consultation publique sur le texte conduite en avril et mai et qui avait reçu quinze réponses, publiées ce jour.

Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État au numérique, Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, et Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires, lancent ce jour l'appel à candidatures correspondant.

Les nouvelles obligations qui seront inscrites dans les futures autorisations permettront notamment de :

- démultiplier, à travers un guichet « mobile », le rythme des programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la construction par chaque opérateur de 5 000 nouveaux sites 4G, parfois mutualisés, dans des zones identifiées par le ministre chargé des communications électroniques ;
- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales. Le nouveau standard d'exigence appliqué aux obligations des opérateurs sera celui de la bonne couverture ;
- équiper en 4G tous les sites mobiles existant actuellement en 2G ou 3G, ce qui revient à l'apporter à plus d'un million de Français sur 10 000 communes ;
- accélérer la couverture 4G le long de 55 000 km d'axes routiers ;
- généraliser la couverture à l'intérieur des bâtiments, notamment en imposant aux opérateurs qui s'y seraient engagés durant la procédure de proposer à leurs clients la voix sur Wi-Fi.

Les candidatures doivent être déposées avant le 2 octobre 2018 auprès de l'Arcep qui conduira la procédure d'attribution.

Les engagements des opérateurs mobiles pour la période 2018-2021 sont désormais contraignants et opposables.

L'Arcep vient également, à la demande des opérateurs, de modifier leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz afin de rendre juridiquement opposables les engagements pris en début d'année.

L'Arcep a adopté quatre décisions ajoutant de nouvelles obligations à Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR avec notamment la mise en œuvre du guichet « mobile », la généralisation de la 4G et la fourniture d'une offre de voix sur Wifi sous certaines conditions.

Ainsi, à compter de juillet 2018, ces obligations seront contrôlables par l'Arcep et leur non-respect pourra, le cas échéant, faire l'objet de sanctions.

Ces nouvelles obligations de couverture mobile 4G, contraignantes et inédites, permettront d'améliorer la connectivité mobile de manière rapidement perceptible par les Français.

Tournez la page S.V.P.

Document n° 4

« Dématérialisation : le Défenseur des droits fustige la fracture numérique » – Site lagazettedescommunes.com – 17 janvier 2019

Jacques Toubon a présenté, jeudi 17 janvier, son rapport sur les inégalités d'accès aux services publics qu'engendre la dématérialisation des démarches administratives. Un rapport qu'il qualifie de « cri d'alerte ». Notamment dans le viseur du Défenseur des droits : la fracture numérique territoriale.

« Nous sommes ici au cœur du métier du Défenseur des droits puisqu'il s'agit de parler des relations entre les usagers et les services publics ». Ce sont par ces mots que le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a introduit la présentation de son rapport relatif à la dématérialisation des démarches administratives et ses conséquences sur le service public, devant la presse, le 17 janvier. Car il s'agit bien ici d'égalité dans l'accès au service public, ou plutôt d'inégalités entre les usagers.

« La dématérialisation offre de nouveaux moyens d'accès aux services publics et permet de simplifier l'accès aux informations et aux documents administratifs pour une majorité d'usagers mais, si les facultés de chacun ne sont pas réellement prises en compte, elle comporte un risque de recul de l'accès aux droits et d'exclusion pour de très nombreux usagers » alerte le Défenseur des droits qui condamne également une réforme trop souvent faite « à marche forcée ».

Or, avec l'objectif gouvernemental d'une dématérialisation de l'intégralité des services publics en 2022, Jacques Toubon craint que cette ambition « ne se résume à pallier la disparition des services publics sur certains territoires et à privilégier une approche budgétaire comptable ».

« Enfer numérique »

Il faut dire que les territoires ruraux ne sont pas épargnés : « 541 communes sont classées en zone blanche et sont donc dépourvues à ce jour de toute connexion Internet et mobile » rappelle le Défenseur des droits. Soit 500 000 personnes mises de fait en incapacité d'accéder à un réseau d'Internet depuis leur domicile. Et d'insister sur le fait que pour ces personnes, « l'entrave à l'accès aux services publics est d'autant plus importante que les territoires où elles résident sont par ailleurs enclavés, l'éloignement des zones urbaines rendant plus difficiles les démarches administratives physiques ».

Une fracture territoriale connue des zones rurales accentuée, selon le rapport, par la réponse insuffisante apportée par les maisons de servies au public (MSAP). Car si elles ont été mises en place pour compenser le retrait des services publics en zone rurale, « certaines MSAP se résument à mettre à disposition des PC ou des tablettes pour accéder aux sites des opérateurs et réaliser des démarches en ligne, sans accompagnement réel à l'utilisation des services en ligne », regrette le Défenseur des droits.

Un « enfer numérique » décuplé lorsque les sites institutionnels sont inadaptés. Un chapitre entier du rapport du Défenseur des droits est dédié aux problèmes techniques susceptibles d'empêcher les usagers d'accéder au service public dématérialisé.

On y apprend ainsi que certains sites sont sous-dimensionnés pour absorber le flux des demandes, objets de pannes informatiques récurrentes ou encore, incapables techniquement de réceptionner un justificatif demandé car considéré comme trop lourd… « En France, nous avons le débit réel le plus bas dans l'Union européenne, des usagers sont ainsi dans l'incapacité de s'inscrire sur certains sites institutionnels, faute de débit suffisant ».
Ou quand le Plan très haut débit devient une exigence d'égalité entre les citoyens.

Des propositions pour une égalité réelle devant les services publics

Le Défenseur des droits formule également plusieurs recommandations dans son rapport afin de « faire en sorte que l'égalité devant les services publics reste une réalité pour tous et que personne ne reste laissé pour compte ». Il propose notamment de :

- conserver toujours plusieurs modalités d'accès aux services publics en adoptant une disposition législative en ce sens au sein du code des relations entre les usagers et l'administration. Aucune démarche administrative ne doit être accessible uniquement par voie dématérialisée ;
- repérer et accompagner les personnes en difficulté avec le numérique en redéployant par exemple une partie des économies procurées par la dématérialisation des services publics vers la mise en place de dispositifs pérennes d'accompagnement des usagers ;
- prendre en compte les difficultés de mise en œuvre en créant une clause de protection des usagers en cas de problème technique leur permettant de ne pas être considérés comme responsables du non-aboutissement de leur démarche ;
- améliorer et simplifier les démarches dématérialisées pour les usagers en favorisant l'usage d'un identifiant unique pour accéder à l'ensemble des services publics dématérialisés et en informant mieux sur la gratuité des démarches administratives afin de mettre fin à l'orientation vers un service privé payant ;
- renforcer la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et des agents d'accueil des services publics à l'usage numérique, à la détection des publics en difficulté et à leur accompagnement ;
- prendre en compte les publics spécifiques : permettre aux personnes détenues de disposer d'un accès effectif aux sites des services publics, des organismes sociaux ainsi qu'aux sites de formation en ligne agréés par l'Éducation nationale, généraliser le double accès aux comptes personnels pour le majeur protégé et son mandataire judiciaire, prendre réellement en compte les difficultés d'accès spécifiques aux personnes en situation de handicap.

Tournez la page S.V.P.

Document n° 5

Extrait de l'étude « L'impact des usages du numérique sur le développement rural » – Site reseaurural.fr – Avril 2018

(…)

Dans le cadre de ses missions, le Réseau rural national a identifié le besoin de travailler sur la transition numérique dans les territoires ruraux et plus particulièrement sur l'impact des usages du numérique sur le développement territorial. Seize personnes ressources et experts ont été interrogés afin de constituer un premier état des questionnements et des problématiques portant sur ces questions. Ce document synthétise leurs contributions par grandes thématiques, idées, constats et pistes de réflexion.
Les encadrés ainsi que les sondages en fin de document sont issus des échanges qui se sont déroulés sur ces questions, lors du séminaire du Réseau rural national organisé à Rennes le 17 novembre 2017.

Le numérique transforme la société

Quoi que l'on fasse, le numérique arrive sur les territoires. Il change la société et suscite des innovations. Les expériences, citées par les personnes ressources, en témoignent.

Le numérique favorise le savoir

• Il facilite la diffusion de contenus en open source : exemple de l'Atelier paysan, qui propose des formations en autoconstruction d'outils de travail agricole et transmet via une plateforme web du matériel libre.

• Il favorise le transfert de savoirs et de compétences notamment pour mieux et moins consommer, et acquérir davantage d'autonomie dans son activité professionnelle : IndieCamp en Bretagne, camp coconstruit par les participants qui y échangent leurs pratiques « frugales » et collaboratives du numérique.

• Le numérique rend possible l'organisation de formations au plus près des territoires : école de code « Wild code school » de la Loupe en Eure-et-Loir.

Le numérique crée du lien

• Le numérique relie les gens, peut rompre la solitude et apporter de nouveaux services : fairecompagnie.fr, dans le Pays Nivernais-Morvan, l'Espace public numérique d'Hauteville-sur-Mer (accueil des personnes âgées), les services de la Poste à destination des personnes âgées…

• Le numérique peut renforcer les liens entre les habitants et leurs collectivités : ville de Jun en Andalousie (100 % twitter), stratégie numérique du Pays du Perche (plateforme participative).

• Le numérique renforce aussi le lien entre les producteurs et les consommateurs, notamment en agriculture ; c'est un levier possible du développement des circuits courts.

• Il rassemble, dans des tiers lieux, des espaces dédiées au numérique, des communautés d'entrepreneurs, d'ingénieurs, de développeurs, de télétravailleurs… et crée des terreaux créatifs, propices à l'émergence de projets mais aussi aux relations sociales et à la solidarité : territoires labellisés French Tech, Projet digital de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, (www.cc-macs.org)…

Le numérique désenclave

• Il soutient l'accueil de nouveaux habitants à la campagne (Arvieu en Aveyron).

• Il accompagne la création d'activités économiques : Campus Les Champs du possible, incubateur d'entreprises agricoles à Chateaudun (28).

Le numérique enrichit la ruralité

• Des stratégies numériques de territoire, qui associent une réflexion sur les infrastructures, les usages, le contenu et les services, peuvent avoir un réel effet sur leur développement : département de la Lozère, de la Manche et du Cantal (télétravail), Région Limousin, communauté de communes Val d'Amboise, commune de Fleury-les-Aubrais.

• Il permet aux entreprises de trouver de nouveaux marchés sans avoir à déménager : Tom Press, boutique d'ustensiles de cuisine en ligne à Sorèze (81). Il est le support d'outils qui relient directement producteurs et consommateurs.

Le numérique apporte de nouveaux services ou améliore ceux existants

• La télémédecine (Oberbruck dans le Haut-Rhin) permet de répondre en partie à l'absence de médecins sur un territoire ou de compléter l'activité d'un praticien présent. Elle peut ainsi contribuer à désengorger les urgences en proposant des permanences le week-end par exemple, avec l'aide de médecins qui consultent à distance, de leur domicile, à des horaires qui leur conviennent. Elle peut éviter des déplacements en ambulance, coûteux pour la Sécurité sociale.

• Le numérique favorise une utilisation plus fine et raisonnée de l'énergie des collectivités (Smart Grid Vendée), mais aussi des intrants et de l'eau dans les exploitations agricoles.

• Il facilite la mise en œuvre de bases de données- comme la Base adresse nationale (Ban) ou encore l'ouverture des données publiques, exploitées et retravaillées avec des partenaires spécialisés dans ce domaine -, sur lesquelles peuvent se greffer des services et des projets de territoires.

• L'utilisation de données numériques permet d'organiser l'accueil des visiteurs d'un territoire (Office de tourisme de Chamonix), de festivals en plein air (Région Paca) ou de créer des pistes cyclables adaptées aux besoins des habitants (ville de Mulhouse).

De réelles opportunités pour les territoires ruraux

L'économie collaborative et industrie 4.0

Selon l'un des experts, l'économie collaborative - qui repose sur une mise en réseau des citoyens pour un partage des biens, des espaces, des outils et des savoirs -, est fondée sur une grande utilisation des technologies numériques : coworking, covoiturage, colocation, crowdfunding, fablab... Elle peut être une véritable chance pour les territoires ruraux (avec néanmoins un minimum de densité démographique) et produit de l'innovation à tous les niveaux : technologique, social, humain, culturel, économique...
Le numérique offre aussi la possibilité de réintroduire de l'activité de production sur les territoires. De nouvelles formes d'industries émergent (fablab, micro-usine, industrie 4.0) qui s'appuient et participent à la transition numérique des territoires.

Ce qui est inédit avec le numérique, c'est aussi que tout entrepreneur peut s'installer dans n'importe quel lieu qui dispose du débit suffisant. Bien utilisé et compris, il peut servir à bien davantage qu'à acheter des produits en ligne sur des plateformes étrangères. Néanmoins il convient de souligner que beaucoup d'acteurs du monde rural utilisent internet aux dépens de l'économie locale. Il existe sur ce point un véritable chantier à ouvrir. Les associations d'élus et les syndicats professionnels sont invités à s'en emparer, de manière à maîtriser les architectures des systèmes à venir, à défaut de quoi une trop grande partie de la valeur produite localement sera transférée sur les territoires qui maîtriseront les algorithmes, les données et le droit du numérique.

De la création de valeur pour les territoires

Le numérique est vecteur de développement économique s'il crée de l'emploi et de la valeur ajoutée qui profitent aux territoires. Bien utilisé et compris, il peut servir à autre chose qu'à acheter des produits en ligne sur des plateformes étrangères. Même Airbnb, qui concurrence les hôtels et bénéficie à une société étrangère, peut aussi apporter des revenus à des territoires qui n'avaient pas développé ce type d'offres d'hébergement.

(…)

Tournez la page S.V.P.

Document n° 6

Extrait « Avec la 5G, le risque d'une aggravation de la fracture numérique » – Site latribune.fr – 26 mars 2019

Les inégalités d'accès au mobile et à Internet restent importantes entre la France des villes et celle des champs. Certains redoutent que la 5G ne les creuse encore plus.

Orange n'a pas chômé. Des 46 000 cabines téléphoniques encore en service en 2017, il n'en reste plus que 465. Selon l'ex-France Télécom, qui gère ce parc, elles ne sont plus utilisées en moyenne que trente secondes par mois ! Toutefois, une bonne moitié de ces quasi-pièces de musée n'a pas vocation à être retirée tout de suite. Situées en « zones blanches », dans des villages où le mobile ne passe toujours pas, ces cabines resteront opérationnelles en attendant qu'Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free y disposent d'une couverture 3G et 4G acceptable.
En France, plusieurs centaines de villages et de hameaux ne disposent toujours pas de téléphonie mobile. Et dans de nombreux bourgs, passer un coup de fil ou surfer sur Internet avec un smartphone demeure un chemin de croix. Il en va de même pour l'Internet fixe. Alors que dans les grandes villes, de plus en plus de Français passent à la fibre et profitent d'une connexion ultrarapide, dans beaucoup de campagnes et de zones rurales, les foyers doivent composer avec un ADSL à bout de souffle.

(…)

Document n° 7

Extrait « Téléphonie mobile : On doit sortir de la zone blanche depuis 2012 » – Site ladepeche.fr – 3 mars 2018

Alors que la 4G se déploie sur le Lot, 11 communes sont toujours classées en zone blanche. À Belmontet ou à Brengues, on attend avec impatience l'arrivée d'un réseau.

« Il y a bien quelques touristes qui viennent ici et sont tout heureux de se retrouver en zone blanche, mais c'est loin d'être la majorité ». Quand Jean-Luc Vallet, maire de Brengues, pèse le pour et le contre, il n'hésite pas une seconde : « Être en zone blanche est un handicap pour une commune de nos jours ». Avoir du réseau pour les téléphones mobiles est donc l'une de ses priorités d'élus. Il s'y attache depuis son entrée en fonction. Pourtant quand on lui parle de l'accord signé en janvier entre l'État et les opérateurs de téléphonie mobile, le maire est loin de s'emballer : « Moi je ne crois plus rien. Depuis 2012, on nous dit à chaque fois que ça va être l'année prochaine », fait-il judicieusement remarquer.

« Dès mon élection, nous avions contacté les opérateurs. Certains avaient botté en touche. D'autres nous avaient répondu que ce n'était pas assez rentable d'installer une antenne », se rappelle-t-il. Depuis, c'est vers les pouvoirs publics que Jean-Luc Vallet se tourne pour donner à sa commune les moyens de communiquer avec le reste du monde. « Au département, tout le monde est plein de bonne volonté », avoue l'élu. « Tout est prêt. Nous avons les pylônes, mais il reste un problème de convention à signer », rajoute-t-il.

Des touristes mécontents

En attendant, les problèmes s'accumulent. Il devient chaque jour plus difficile de vivre sans portable. « Dans la vallée, nous avons deux entreprises du bâtiment qui comptent une trentaine de salariés. Ils ne peuvent pas joindre leurs employés sur les chantiers. Nous avons deux campings sur la commune où les touristes râlent car ils ne peuvent pas téléphoner », détaille Jean-Luc Vallet.

De l'autre côté du département, au sud, à Belmontet, Guy Vidal maire délégué de la commune nouvelle Montcuq-en-Quercy-Blanc, constate aussi l'effet néfaste des zones blanches sur l'économie du tourisme. « Les gîtes de la commune perdent des réservations quand les gens apprennent qu'il n'y a pas de téléphone », explique-t-il. Pour l'élu du Quercy blanc, ne pas avoir de réseau de nos jours est insupportable. 80 % du bourg et toute la vallée sont touchés. Sur ce secteur il faut aussi se contenter de lignes fixes qui ne proposent qu'un débit internet de 512 Ko/s.

« Heureusement, ça bouge. Le département a enfin pu acheter le terrain pour mettre le pylône. Ils doivent mettre l'antenne dans l'année », se réjouit-il.

Document n° 8

« Fracture numérique : le combat continue » – Site lanouvellerepublique.fr – 15 novembre 2018

Les élus de Migny prennent avec philosophie l'annonce par l'opérateur Orange d'arrêter de commercialiser le réseau téléphonique commuté, annonçant la fin des lignes téléphoniques fixes traditionnelles. Voilà des années qu'ils se battent pour que leur village puisse avoir accès à la téléphonie mobile et à l'Internet haut débit.

Le maire, Bruno Perrin, en a gros sur le cœur : *« C'est mon dernier mandat et je ne verrai pas arriver le haut débit en tant qu'élu. Je me suis entretenu, il y a peu, avec le président du conseil départemental, qui m'a parlé d'une échéance à 2025. En attendant, notre commune n'attire pas autant de nouveaux habitants qu'elle le pourrait ».*

Car c'est bien connu, comme le dit si bien une habitante, *« un ado préfère ne pas manger que de ne pas avoir son téléphone mobile ! Alors, attirer des familles pour qu'elles habitent Migny, ce n'est pas évident ».* Pourtant, avec ses 130 habitants, la petite commune aux abords d'Issoudun voit s'installer trois nouvelles familles par an, environ. *« Nous avons pourtant été les premiers dans le Berry à installer des éoliennes sur notre commune,* confie Bruno Perrin, *ce qui nous permet de financer des actions sociales auprès des habitants. Mais nous sommes ici dans ce qu'on appelle une zone blanche, qui n'est pas couverte par la téléphonie mobile. C'est un vrai handicap. Nous recevons chaque année des demandes de familles pour venir habiter à Migny, mais quand elles s'aperçoivent que ni le téléphone mobile, ni l'internet haut débit, arrivent jusqu'à chez nous, elles font demi-tour ».*

« Le chat qui se mord la queue »

Pourtant, le câble de réseau internet haut débit passe à moins de 1,5 km de Migny, mais c'est apparemment une trop grande distance pour câbler la commune. *« Pareil pour la téléphonie, l'émetteur le plus près est celui de Sainte-Lizaigne, ses émissions n'atteignent pas notre commune. Récemment, Free a installé un mat pour couvrir Migny, mais faute d'électricité, il ne fonctionne pas. C'est le chat qui se mord la queue »* se plaignent les élus.

En aparté, le maire Bruno Perrin est clair : *« On m'a transmis un mail interne d'Orange, reçu par erreur il y a quelques années, où il était bien dit que l'opérateur n'en avait rien à faire des communes de moins de 200 habitants ».* En attendant, pot de terre contre pot de fer, Bruno Perrin continue le combat pour que ses administrés puissent enfin sortir, un jour, de la zone blanche numérique.

Document n° 9

« Cévennes : la colère des habitants contre l'absence de réseau internet » – Site lefigaro.fr – 6 octobre 2016

Dans les Cévennes, téléphoner n'est pas une mince affaire. Et pour cause, cette zone fait partie des derniers kilomètres carré de l'Hexagone à ne pas être couvert par le réseau téléphonique.

Alors que Bruxelles prépare déjà l'arrivée de la 5G en Union Européenne, dans les Cévennes, les habitants se battent toujours pour l'installation de la 2G sur leur territoire. Et en particulier à Saint-Paul-la-Coste, un village du Gard de 300 habitants détecté comme l'une des 268 communes françaises dites en zone blanche, c'est-à-dire sans couverture téléphonique. Depuis mars 2015, ses habitants se sont regroupés avec 88 autres localités à travers un collectif « Téléphone et Internet en Cévennes » et se mobilisent afin que les élus et opérateurs téléphoniques progressent sur le dossier. Et il y a urgence, selon Claudine Larguier, l'une des représentantes de l'association, pour qui cette situation est comparable à celle d'« un pays sous-développé ».

L'État verse 80 millions aux communes sans connexion 2G et 3G

Pour cette septuagénaire, l'arrivée du réseau 2G, puis d'internet, est une priorité, mais aussi le meilleur moyen de lutter contre l'isolement, en partie des personnes âgées : « Certains retraités ont besoin de soin, il peut y avoir des urgences, comment faire sans téléphone ? ». A Saint-Jean-du-Gard, un village voisin, le réseau téléphonique ne marche… que la nuit. Face à cette situation jugée absurde, les habitants ont manifesté, puis rencontré le préfet du Gard, et finalement déposé un dossier devant le Défenseur des Droits en avril 2016. Mais pour le moment, ni élus ni opérateurs ne se hâtent à rattraper le retard.

La loi Macron s'est pourtant attaquée au problème : d'ici fin 2016, les 268 communes françaises en zone blanche doivent être couvertes par la 2G. Mais malgré l'accord prévu avec les principaux opérateurs, Orange, SFR et Free, le maire Saint-Paul-la-Coste, Claude Chapon, est formel : « Au mieux, le pylône téléphonique sera construit dans le premier semestre 2017. » En attendant, sa mairie communique grâce au satellite, mais cela a un coût, qui, selon Claudine Larguier « est deux fois supérieur à celui d'un abonnement traditionnel. Par rapport au reste du pays, en plus d'une fracture numérique, il y a donc une fracture financière ».

Un an après, le bilan de la loi Macron reste limité

« Orange a des moyens très importants, on ne comprend pas pourquoi cela n'avance pas plus vite.» Pour Claudine Larguier, qui s'est déjà mobilisée pour la mise en place des lignes fixes il y a 20 ans, c'est un combat sans fin. Une fois la 2G arrivée, il faudra patienter jusqu'en 2022 pour utiliser internet grâce à l'implantation de la fibre. « J'ai 70 ans, je ne verrai jamais internet dans ma commune à cette vitesse ! ». Mais le collectif ne désespère pas, et prévoit une nouvelle réunion publique le 14 octobre pour attirer l'attention : « On veut montrer qu'on existe ! ».

Tournez la page S.V.P.

Document n° 10

Extrait « Disparités numériques : les zones blanches » – Marianne Magazine – 19 janvier 2018

Le gouvernement vient d'annoncer que les opérateurs historiques financeront à hauteur de 3 milliards d'euros le déploiement de réseaux Internet et de téléphonie mobile afin d'éradiquer les « zones blanches », ces 541 communes françaises sans connexion. Comment les habitants vivent-ils cette fracture numérique au quotidien. Entre lassitude et exaspération, les conséquences sont lourdes. Reportage au cœur du Quercy.

« Recherche de réseau », indique l'écran du GPS. Inutile, dans ce coin du parc naturel des Causses, de compter sur l'application Waze pour trouver son chemin au milieu des routes bordées de roches grises et de pâturages. Le joli village de Blars, 130 habitants, niché entre Cahors et Figeac, a littéralement disparu des écrans radar à quelques kilomètres de l'arrivée, où nous attend Arnaud. « Internet, ça me rend dingue », glisse cet artiste peintre venu s'installer dans le Lot, à 2 km de Blars. Le calme absolu, une nature verdoyante à chaque printemps et les prix de l'immobilier l'ont convaincu, il y a six ans, de quitter Avignon pour acquérir une ancienne ferme. Il a fait construire deux petits chalets qu'il loue à la nuit pour s'assurer un revenu d'appoint. « Aujourd'hui, le gros de mes réservations se fait par Airbnb. Le problème, c'est qu'on peut rester un mois ou deux sans connexion. Quand tout va bien, le débit est ultralent, les pages mettent une éternité à s'actualiser. Et à la moindre intempérie, c'est la catastrophe. Un poteau qui tombe, un câble qui se décroche… Les paysans du coin essaient de rafistoler eux-mêmes les installations, mais c'est précaire. » Nombreux sont les agriculteurs du Quercy qui ont reconverti les dépendances de leur ferme en gîtes ou en chambres d'hôte, désormais répertoriées sur Airbnb. De fait, la concurrence est rude, et, hormis les vacanciers tentés par une « détox numérique », beaucoup renoncent à venir lorsqu'ils découvrent les aléas locaux du Net. « Je passe mon temps à harceler les techniciens d'Orange, explique Arnaud. C'est celui qui gueule le plus fort qui finit par être dépanné. A force, ils me connaissent bien. Mon voisin a un abonnement professionnel, mais il peut rester en rade plus longtemps que moi. Pas étonnant ! Le fil en cuivre de sa connexion ADSL passe en plein milieu de mon champ, à même le sol, et mes chevaux se prennent les pattes dedans ! »
Autre explication de la lenteur des dépannages, la valse des sous-traitants d'Orange. « J'ai parlé à plusieurs d'entre eux, confie un habitant de Blars.
Ce n'est jamais la même entreprise qui intervient. Ils m'ont expliqué qu'Orange change régulièrement de sous-traitants, pour tirer les prix vers le bas ».
Alain Fogarizzu, maire de Quissac, village situé à quelques kilomètres de Blars, depuis 1995, est intarissable lorsqu'il s'agit d'énumérer les conséquences subies par ses 117 administrés plus ou moins privés d'Internet. Cet élu, par ailleurs chef d'une entreprise de terrassement, explique « fonctionner à l'ancienne : quand des clients me demandent un devis, je le leur expédie par la poste. Et s'ils veulent m'envoyer des plans, je leur déconseille de le faire par mail. Par rapport à mes concurrents bien connectés, je perds du temps et de l'argent. Comme je suis dans l'impossibilité de régler la TVA par Internet, je dois payer mon comptable pour qu'il le fasse ».

Même son de cloche chez Serge et Josiane Lompech, un couple d'agriculteurs fraîchement retraités. Ils possèdent 200 ha autour du lieu-dit de Lespinasse, désormais exploités par leur fils. Mais Serge et Josiane demeurent concernés par les problèmes que pose la dématérialisation des formulaires administratifs. « C'est de pire en pire ! assure Serge. On a eu Alsatis, un opérateur satellite par WiFi, pour pallier l'absence d'opérateur traditionnel. Je m'en suis dégoûté : quand ça marchait, c'était pas trop mal, mais on pouvait aussi rester un mois sans rien du tout. Et ils ne venaient pas dépanner. On payait quand même 30 € par mois, plus 180 € à la souscription de l'abonnement pour leur espèce d'antenne, à installer nous-mêmes, sans arbre dans son rayon. Maintenant, je bidouille avec une clé 3G de SFR qui marche à peu près, pas tout le temps. Mais hors de question de télécharger de la musique, ou un film. Le problème, c'est qu'on doit remplir de plus en plus de formulaires exclusivement sur Internet ! » Exemple : un courrier préfectoral du 3 janvier dernier relatif à « la campagne de déclaration des demandes d'aides ovines et caprines », précisant avec redondance que « la télédéclaration en ligne est obligatoire ». « Et comment on fait ? » s'énerve Serge, qui évoque aussi l'obligation de payer la cotisation foncière des entreprises (CFE) par Internet. « Il faut le faire ailleurs, pas ici, précise son épouse. Quand on gère une exploitation, on n'a pas toujours le temps de faire 12 km aller-retour pour trouver un ordinateur connecté ! Mais les impôts, on les paye comme tout le monde ! » Une situation d'autant plus incompréhensible, ajoute Serge Lompech, que « la CFE a augmenté de 300 %, pour des services qu'on n'a pas... » La préfecture du Lot propose bien un « appui téléphonique » qui se limite à des indications (oubli de mot de passe, etc.) utiles seulement lorsqu'on est connecté : « On aide comme on peut, mais ce n'est pas dans nos missions de remplir ces formulaires à leur place », répond un interlocuteur de la préfecture, invitant à consulter l' « accompagnement personnalisé » mis en place par la chambre d'agriculture, qui ne chôme pas : depuis deux ans, toutes les formalités relatives à la politique agricole commune (PAC) s'effectuent seulement par Internet. « Avant, le service d'équarrissage envoyait un certificat pour chaque bête, rappelle Serge. Maintenant, c'est envoyé par mail. Et ces certificats, on en a besoin pour la déclaration PAC ! ».

« Ça nous casse les pieds »

Aux antipodes des caricatures de paysans rétrogrades, Serge Lompech, qui a par ailleurs largement équipé ses installations de panneaux solaires, est donc sommé de participer à marche forcée à la dématérialisation administrative sans en avoir les moyens, ce qui lui vaut des pénalités, des majorations et autres désagréments : « On ne peut plus consulter ses relevés de compte bancaire autrement que par Internet, et il faut en passer aussi par là avec les assureurs. Quand on a eu un problème de tracteur, impossible de faire la déclaration… Ça a mis un sacré bout de temps.

Pareil pour notre locataire, qui touche des APL. Je dois déclarer encore par Internet, à la Caisse d'allocations familiales qu'il paie bien son loyer. On est loin de tout, mais on ne peut pas communiquer normalement. Internet, c'est fait pour faciliter la vie. C'est en train de la pourrir. » Propriétaire d'une ferme labellisée bio à 7 km de là, Catherine abonde « La loi ne nous oblige pas à avoir Internet, dans notre « pampa », c'est pas toujours évident. Ça nous casse les pieds. »

Tournez la page S.V.P.

« Je pense à quitter la région »
« Il y a beaucoup de tension chez mes patients à cause de ces histoires d'Internet, témoigne Mathé Uhel, psychothérapeute installée à Quissac depuis une trentaine d'années. Moi-même, je n'en peux plus. Ça fait deux jours que je n'ai ni Internet, ni téléphone. Comme je suis de nature plutôt calme, je mets du temps avant de m'énerver. Mais on me facture 69 € chaque passage du technicien ! En ce moment, en étant injoignable, je perds des consultations ! Nous nous sommes tous habitués à travailler avec Internet, nous en sommes devenus dépendants, et ça ne fonctionne pas. Pourtant je paye. Difficile de ne pas parler d'arnaque ! Ça crée des états de nervosité qui n'avaient pas lieu d'être quand on faisait sans le Net. Il n'y a rien de plus stressant qu'un Internet qui ne marche pas, doublé de l'incertitude sur le moment où ca marchera de nouveau. Je pense sérieusement à déménager, et même à quitter la région. » De l'aveu d'un agent immobilier de Labastide-Murat, la couverture réseau d'un logement fait ainsi partie des critères incontournables pour tout candidat à l'achat ou à la location.
Yannick, la trentaine, ne s'est jamais posé cette question. La ferme familiale, qui abrite 300 agneaux labellisés bio, se situe à quelques kilomètres de Quissac. « J'écoule ma production par la vente directe. Je n'ai pas de site Internet, mais on y viendra quand ce sera possible », assure-t-il, à l'unisson de sa compagne Justine, « paysanne boulangère » réputée dans les environs pour son pain issu de grains cultivés dans ses propres champs selon les normes de l'agriculture biologique. En tournée de distribution dans les villages, Justine est difficilement joignable, mais son répondeur est éloquent : « Je ne suis pas là, ou ça ne capte pas pour le moment ! Merci de laisser un message. »
Un « message » plus ou moins audible que Justine pourra consulter au hasard d'un passage sur un point précis du causse où, miracle, la réception est suffisante. « Ce n'est pas plus mal, assure-t-elle. Je préfère voir les gens, échanger dans le réel plutôt qu'avec des amis virtuels. Mes clients connaissent les horaires du fournil, ils me disent ce qu'ils veulent d'une semaine sur l'autre, ce qu'ils aiment. On peut s'attabler, boire un verre, discuter… Au fond, cette manière de fonctionner crée du lien, bien plus que des plates-formes numériques désincarnées sur lesquelles on commande son pain en quelques clics, du moins ceux qui ont une connexion efficace. »
L'absence de réseau est justement synonyme de paradis pour les personnes dites « électrosensibles », souffrant de pathologies diverses liées, selon elles, à la généralisation des ondes, notamment WiFi : les plus atteints décident alors de migrer vers des contrées isolées comme Coursac, près de Quissac. « C'est même le dernier recours », souligne Sophie Pelletier, porte-parole de l'association Electrosensibles de France. Mais il suffit qu'une antenne soit posée dans le secteur pour qu'ils partent de nouveau. Ils vivent dans une grande précarité. » De l'avis d'une adhérente de l'association, « certains villages sont un havre de paix, hélas en voie de disparition ».

Sentiment d'abandon
« Je me fous complètement qu'il n'y ait pas de réseau puisque je n'ai pas de portable », s'amuse Catherine, qui gère sa ferme bio non loin de Quissac. On se fait tellement polluer par toutes sortes de choses que je ne vois pas l'utilité d'ajouter à ça un flot d'ondes nocives ! » Un avis que ne partagent pas vraiment les adolescents scolarisés au collège de Gramat, qui accueille les enfants des villages environnants. Reste qu'ici cette « e-generation », accro au téléphone pour échanger des SMS et des MMS plutôt que pour passer des appels, n'a pas les mêmes préoccupations.

Lorsqu'on observe les enfants dans la cour de récréation, force est de constater que beaucoup n'ont pas fait du smartphone le prolongement de leur main, comme c'est désormais la règle un peu partout en France. « Internet, chez moi, c'est complètement nul, soupire Lili, 12 ans, du village de Frouge. Mes copines et mes copains m'envoient des messages que je reçois en arrivant au collège, quand ils sont là. Ça sert à rien. Mes parents sont dégoûtés. On a une Livebox, mais ses voyants sont presque toujours rouges. Ça ne marche pas. Alors on appelle le type d'Orange. Quand il finit par arriver, il répare, et deux jours après, ça ne marche plus. C'est bizarre. » Comme Lili, sa copine Lou-Anne, habitante d'Issendolus, dispose d'un iPhone récent : « Mais je ne peux pas appeler chez moi en cas d'imprévu, de prof absent… Le pire, c'est que, le mois dernier, mes parents ont fait creuser une tranchée de 500m pour relier la maison à Internet. Comme on est sur le causse, il a fallu enlever des tonnes de gros cailloux… Ça a coûté 2 500 €, mais ca n'a pas été très utile puisqu'on a les mêmes problèmes. » Et leur professeur d'ajouter : « Dès qu'on habite un peu en dehors d'un village, c'est la fin. » Dans les villages mêmes, en train de se repeupler grâce à l'afflux de « néo-ruraux », les connexions sont ralenties au possible, en attendant l'arrivée du haut débit. « Chez moi, on est passé de 20 à 40 habitants. Le réseau n'a pas suivi » relève l'enseignante. Pour espérer voir s'afficher une petite barre de réception, certains ne reculent devant rien, à l'image de Théo, 13 ans : « S'il n'y a pas d'orage, je grimpe sur un arbre ou un poteau, et je peux envoyer mes messages. On est plein à faire ça ! »

(…)

IMPRIMERIE NATIONALE – D'après documents fournis